



Hockey récréatif pour adultes Programme des membres



Brochure d'information pour les arbitres indépendants

La mission de CARHA Hockey consiste à fournir des ressources et des services spécialisés à la collectivité canadienne du hockey récréatif, notamment en proposant des régimes d'assurance abordables et complets, des programmes et des avantages intéressants à ses membres et en permettant à toutes les personnes qui évoluent dans le domaine du hockey de vivre des expériences enrichissantes.

Être membre comporte de nombreux avantages. CARHA Hockey offre un large éventail de services et de ressources aux arbitres, comme l'illustrent les exemples ci-dessous.

Registre national des arbitres

- ✓ Avantage exclusif pour les membres de CARHA Hockey : Grâce à ce registre en ligne, vous pourrez promouvoir vos services d'arbitre auprès d'équipes, de ligues et de tournois à l'échelle du pays, si vous décidez d'utiliser cette option.

Modules de formation des arbitres de CARHA Hockey

- ✓ Accès aux modules de formation des arbitres de CARHA Hockey : Cette ressource permet aux officiels d'acquérir des connaissances de base à propos des règles et de la sécurité dans le sport, en plus de développer leurs compétences existantes. La formation porte notamment sur des thèmes comme la maltraitance, les abus à l'encontre des officiels et l'accès à du soutien et à des conseils.

Lignes directrices pour les associations d'arbitres

- ✓ Tous les organisateurs et les officiels peuvent consulter le *Livre des règlements* de CARHA Hockey en ligne.
- ✓ L'écusson des arbitres de CARHA Hockey peut être obtenu sur demande.

Tournois provinciaux de CARHA Hockey – Possibilités d'arbitrage

- ✓ [Tournoi de hockey Pacific Cup](#) (Victoria, C.-B.) : 19 au 21 janvier 2024

Assurez votre sécurité grâce à l'assurance hockey pour les arbitres!

- ✓ Assurance responsabilité civile de 10 millions de dollars.
- ✓ Indemnités pour les accidents sportifs sur la glace (soins médicaux et dentaires).
- ✓ Les membres de CARHA Hockey s'acquittent des droits d'adhésion à une seule reprise durant la saison de hockey (30 septembre au 30 septembre) et sont autorisés à arbitrer et/ou à jouer au sein d'autant de ligues et d'équipes inscrites à CARHA Hockey qu'ils le souhaitent.

CARHA  HOCKEY

Suite 610, 1420 Blair Place, Ottawa, ON K1J 9L8

Tel: (613) 244-1989 / (800) 267-1854 • Fax: (613) 244-0451 / (866) 345-1975

hockey@carhahockey.ca

carhahockey.ca

NOS MEMBRES SONT PROTÉGÉS – Aperçu de l'assurance

Le hockey est un sport qui comporte des risques. Il est donc possible de se blesser lorsqu'on agit comme arbitre. Par conséquent, tous les membres de CARHA Hockey bénéficient d'un régime d'assurance conçu pour assurer la tranquillité d'esprit. Les arbitres peuvent profiter de cette protection lorsqu'ils participent à des événements et à des activités approuvés par CARHA Hockey.

CARHA Hockey a conclu un partenariat avec Lawrie Insurance Group, une société qui offre l'un des programmes d'assurance hockey les plus abordables au pays. L'assurance responsabilité civile générale est émise par GameDay Insurance Inc. et Trinity Underwriting Managers Ltd. Les indemnités relatives aux accidents sportifs sur la glace sont couvertes par La Compagnie d'assurance AIG du Canada. Toutes les polices sont assujetties aux dispositions et conditions de la police actuellement en vigueur lors de la période d'adhésion.

CARHA Hockey offre un programme d'assurance hockey qui s'applique aux arbitres indépendants de partout au Canada.

Assurance responsabilité civile : Comprend une assurance responsabilité civile générale de 5 millions de dollars (par événement) et une assurance responsabilité civile complémentaire de 5 millions de dollars (par événement). Cette assurance offre une protection en cas de poursuite résultant d'un incident survenu lors d'un match de hockey. Il convient de souligner que l'assurance responsabilité civile générale et complémentaire n'est pas valide lorsqu'un incident est jugé de nature criminelle.

Responsabilité civile des participants au sport : Cette police protège CARHA Hockey et ses membres contre les réclamations pour « dommages corporels » et « dommages matériels » en cas de poursuite intentée par un participant blessé. Elle protège aussi le participant si un joueur/arbitre intente une poursuite contre un autre joueur/arbitre à la suite d'une blessure.

Couverture pour les accidents sportifs sur glace : Protège les arbitres en cas de blessure subie sur la glace (soins dentaires et/ou médicaux) en arbitrant un match de hockey récréatif adulte. Voir le tableau ci-après pour des informations détaillées à propos de la couverture.

CARHA  HOCKEY

Suite 610, 1420 Blair Place, Ottawa, ON K1J 9L8

Tel: (613) 244-1989 / (800) 267-1854 • Fax: (613) 244-0451 / (866) 345-1975

hockey@carhahockey.ca

carhahockey.ca

COUVERTURE D'ASSURANCE POUR LES ACCIDENTS SPORTIFS SUR LA GLACE

Voici un aperçu des nombreux soins médicaux et dentaires inclus dans la police d'assurance.

Les joueurs inscrits à CARHA Hockey reconnaissent les risques de blessures associés à la pratique du hockey.

ASSURANCE HOCKEY	MAXIMUM
Assurance responsabilité civile générale	Limite de 5 000 000 \$ par événement
Assurance responsabilité civile complémentaire	Limite de 5 000 000 \$ par événement
Responsabilité civile des locataires	5 000 000 \$
Erreurs et omissions	Limite de 2 000 000 \$ par événement
Exception relative aux maladies transmissibles	250 000 \$ par réclamation
Invalité totale permanente	40 000 \$
Indemnité en cas de décès (découlant directement de la pratique du hockey) ou de mutilation par accident	20 000 \$
Couverture de 50 000 \$ pour le remboursement des frais médicaux engagés en raison d'un accident, qui s'applique à :	
Médicaments d'ordonnance, infirmière autorisée, services ambulanciers agréés (liés au hockey). (Ambulance : 5 000 \$ max.) (Sous-limite pour l'inf. aut. : 50 \$/h -5 000 \$ max.)	INCLUS
Appareils auditifs, béquilles, attelles, plâtres, bandages herniaires, orthèses (ordonnances délivrées par un médecin autorisé)	INCLUS
Appareils orthopédiques	1 000 \$
Psychothérapie	5 000 \$
Physiothérapeute autorisé (75 \$ par traitement)	1 000 \$
Chiropraticien autorisé (75 \$ par traitement)	1 000 \$
Podiatre/podologue/ergothérapeute autorisé (75 \$ par traitement)	1 500 \$
Neuropsychologie (75 \$ par traitement)	1 000 \$
Ostéopathe autorisé/acupuncture/ massothérapie/thérapie sportive (75 \$ par traitement)	1 000 \$
Indemnité en cas de fracture (tableau de pourcentage des paiements)	2 500 \$
Tests diagnostiques (IRM, tomodensitogramme, etc.)	1 000 \$
Indemnité de deuil	5 000 \$
Indemnité de deuil – Maladie	500 \$
Assurance-soins dentaires pour les joueurs (protection faciale complète – port du protège-dents non requis)	2 000 \$
Assurance-soins dentaires pour les joueurs (demi-visière et casque, port du protège-dents)	1 500 \$
Assurance-soins dentaires pour les gardiens de buts (masque homologué CSA, protection faciale complète – port du protège-dents non requis)	2 000 \$
Assurance-soins dentaires pour les arbitres	2 000 \$

CARHA HOCKEY

Suite 610, 1420 Blair Place, Ottawa, ON K1J 9L8

Tel: (613) 244-1989 / (800) 267-1854 • Fax: (613) 244-0451 / (866) 345-1975

hockey@carhahockey.ca

carhahockey.ca

Comment soumettre une réclamation suite à un accident sportif sur la glace : Si vous vous blessez en arbitrant un match de hockey, vous pouvez soumettre une réclamation en remplissant le *Formulaire de réclamation en cas d'accident sportif* ou en communiquant avec le bureau de CARHA Hockey. La couverture fournie dépendra des modalités de la police.

- Le formulaire de réclamation doit être signé par un représentant d'équipe ou un responsable de la ligue.
- Le formulaire de réclamation et les reçus peuvent être transmis par télécopieur, par la poste ou par courriel.
- Le formulaire de réclamation doit être soumis **dans les 90 jours suivant la blessure**. Le demandeur peut soumettre des reçus dans un délai maximal d'un (1) an suivant la date de la blessure.
- La couverture s'applique à la condition que les officiels aient été examinés par un médecin ou un dentiste **dans les 30 jours suivant la date de la blessure**.
- La couverture en cas d'accident sur la glace nécessitant des soins dentaires s'applique seulement aux dents entières, saines et naturelles, pourvu que l'équipement de protection faciale minimal soit porté. La police couvre également les couronnes, les facettes et les structures de soutien. Les couronnes dentaires sont comprises dans la couverture à la condition qu'elles ne puissent pas être retirées.
- Les soins médicaux fournis à la suite d'un accident sur la glace doivent être prescrits par un médecin autorisé.
- Les arbitres sont admissibles à toucher 100 % des indemnités d'assurance en cas d'accident sportif; il n'y a pas de franchise à payer. L'assurance remplit le rôle de police de première ligne pour les arbitres n'ayant aucune autre forme d'assurance. Elle représente une police secondaire pour les arbitres qui bénéficient d'une assurance par l'entremise de leur emploi ou d'une autre entité.

Obligation de signer le *Formulaire de renonciation pour adultes* : TOUS LES MEMBRES de CARHA Hockey sont tenus de signer le [Formulaire de renonciation pour adultes](#). Le formulaire peut être fourni sous forme de copie papier et remis aux membres de la ligue, ou il peut être rempli et soumis en ligne par l'entremise de notre système.

Avis important : CARHA Hockey et ses assureurs n'approuvent pas la consommation d'alcool, de cannabis et/ou de drogues lors de la pratique du hockey. Si de telles activités venaient à se produire, la couverture d'assurance offerte par notre organisation pourrait être compromise.

Inclusion et hockey : CARHA Hockey s'engage à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion, aussi bien sur la glace que dans d'autres circonstances. L'association s'attend donc à ce que tous ses membres, y compris les arbitres, appuient et encouragent l'établissement d'un environnement dans lequel toutes les personnes se sentent les bienvenues.

Grossesse : CARHA Hockey accueille favorablement la participation des femmes enceintes qui désirent œuvrer comme arbitres dans le contexte du hockey récréatif pour adultes. Toutefois, pour des raisons de sécurité, nous vous recommandons de consulter votre médecin avant de commencer à arbitrer. Il convient de souligner que la couverture d'assurance n'englobe pas les blessures qui ont des répercussions sur l'issue de la grossesse ou sur le fœtus.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec les membres du personnel de CARHA Hockey nommés ci-dessous.

CARHA  HOCKEY

Suite 610, 1420 Blair Place, Ottawa, ON K1J 9L8

Tel: (613) 244-1989 / (800) 267-1854 • Fax: (613) 244-0451 / (866) 345-1975

hockey@carhahockey.ca

carhahockey.ca

Kailey Sauve
Coordonnatrice, Membres et inscription
ksauve@carhahockey.ca

Angelina Fonzo
Réclamations liées aux accidents sportifs
afonzo@carhahockey.ca

Les officiels inscrits à CARHA Hockey reconnaissent les risques de blessures associés à la pratique de l'arbitrage au hockey.

CARHA  HOCKEY

Suite 610, 1420 Blair Place, Ottawa, ON K1J 9L8

Tel: (613) 244-1989 / (800) 267-1854 • Fax: (613) 244-0451 / (866) 345-1975

hockey@carhahockey.ca

carhahockey.ca